



Semaine du 1^{er} au 6 octobre 2007 n° **186**

Sommaire

- **Sondage** : 70 % des Français contre les franchises
- **Régimes spéciaux de retraite** : Un dossier déjà ficelé
- **Airbus** : Les syndicats s'opposent à la nouvelle organisation
- **Second Life** : Des centaines de manifestants virtuels contre IBM Italie
- **Précarité** : France 3 condamnée pour abus de CDD
- **« Les Echos »** : La justice oppose confidentialité et élus du personnel
- **Journalistes** : Mobilisations pour l'indépendance éditoriale
- **Alcatel-Lucent** : Vers un nouveau tour de vis sur l'emploi
- **Fonctionnaires** : Claquements de porte sur les heures sup
- **Birmanie** : La CGT demande aux entreprises françaises de suspendre leurs activités
- **Démographie médicale** : Mobilisation des jeunes praticiens
- **ANPE** : + 0,6 % d'inscrits en août
- **Familles** : Un conseil d'orientation créé avant fin 2007

Attention

Pour des raisons techniques, la publication de *La Lettre électronique de l'Ugict* est suspendue durant trois semaines. *La Lettre* n° 187 paraîtra donc le 29 octobre. Dans l'intervalle, si l'actualité sociale et syndicale l'exige, l'UGICT prendra des dispositions d'information rapide sur son site.

Édito

En toutes franchises... courez voir « Sicko »

Courez voir le dernier opus de Michael Moore. Sa sortie en France dans la période où l'on parle tant des franchises médicales, du déficit de l'assurance maladie est une heureuse coïncidence. Car si, à l'évidence, le réalisateur américain s'adresse à ses compatriotes, il nous dit aussi, sans doute de manière maladroite, combien nous avons intérêt à défendre ce qui fait la spécificité de notre système de soins et de protection sociale. Il faut voir *Sicko*, non pas pour se rassurer à bon compte et se dire, qu'il y a pire ailleurs..., que ceux qui sont allés sur la Lune interdisent à leurs pauvres de mettre le pied dans un hôpital. Ce pamphlet provocateur, mais terriblement lucide, nous dit ce que nous avons à redouter si nous laissons s'effiloche la couverture santé à coups de 50 centimes par ci, 1 euro par là. Si nous laissons peu à peu dérembourser des médicaments toujours prescrits et qui trouvent leur utilité. Allons-nous laisser s'instaurer ces franchises de soins que sept Français sur dix rejettent (voir ci-après) ? Il faut aller voir *Sicko*, même si Michael Moore mord le trait en repeignant en rose le système de santé britannique, le NHS, et le système de santé français. C'est bien le seul reproche que l'on pourrait lui adresser. Il ne faudrait pas gratter bien longtemps dans l'Hexagone, dans quelque



couloir de service d'urgence, dans quelque service de PMI, dans quelque cabinet de médecin du travail pour constater combien, en dépit de ses performances, notre système engendre d'inégalités. La médecine à deux vitesses existe bel et bien ici, même si, et c'est la grandeur de notre système hospitalier, on ne vous demande pas votre carte bancaire et votre numéro de complémentaire santé pour vous sauver la vie. Mais le renoncement aux soins reste problématique en France en dépit de la mise en place de la CMU. Si les services des urgences voient arriver tant de patients, tout le monde sait aujourd'hui que, dans de nombreux cas, c'est parce que l'hôpital est encore gratuit, ouvert, tandis que bien des familles renoncent à appeler le médecin. Et

l'on aurait tort de se croire à l'abri quand on a un emploi et des revenus, car aujourd'hui, quand la maladie frappe, il vaut mieux avoir une complémentaire solide et solidaire pour assumer les dépenses et résister à toutes celles qui n'entrent plus dans les petites cases de la feuille de soins. La dérive assurantielle notre protection sociale, et Michael Moore nous en montre toutes les tares.

Sondage

70 % des Français contre les franchises



Soixante-dix pour cent des Français affirment être contre les franchises médicales, selon un sondage Ipsos réalisé pour le CISS (Collectif interassociatif sur la santé, qui regroupe des associations de malades et de familles de malades). Comme sept Français sur dix, le CISS, la Fnath (accidentés de la vie) et l'Unaf (associations familiales) affirment dans un communiqué commun « leur hostilité » aux franchises. Outre que celles-ci, « constituant en fait de nouvelles taxes sur la maladie, rompent avec les principes de solidarité de l'assurance-maladie », elles « constituent un réel obstacle à l'accès aux soins des plus démunis », affirment ces associations. Le montant, certes limité aujourd'hui, disent-elles, « est susceptible d'augmenter ». « Se souvient-on que le forfait journalier hospitalier de 16 euros n'était que d'environ 3 euros lorsqu'il a été créé en 1995 ? » ajoutent-elles.

Régimes spéciaux de retraite

Un dossier déjà ficelé qui attend des décrets

La CGT et ses fédérations de cheminots, des mines-énergie et des transports sont venues discuter au ministère du Travail avec Xavier Bertrand, jeudi 27 septembre. La CGT est ressortie de cette entrevue avec la conviction que « le dossier est déjà bien ficelé ». Le ministre a été clair dans ses réponses : « Avant la mi-octobre, il y aurait deux textes. » Le premier serait la « trame du futur décret », le second « la lettre de mission aux directions d'entreprises concernées par une négociation ». La CGT a réaffirmé son refus de principe de l'allongement des durées de cotisation, « que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Les régimes spéciaux conservent leurs raisons d'être. Le problème global étant la difficulté partout pour les salariés privés comme les agents publics d'acquiescer le plein de leurs droits au moment de leur départ à la retraite ». La CGT s'est dite « prête à une discussion globale sur l'égalité face à la retraite à condition



qu'on mette tout sur la table et que l'on ne sépare pas la retraite des autres dimensions du statut du salarié. L'égalité n'est pas l'alignement par le bas ». La CGT a estimé qu'un tel cadre de discussion n'est pas acceptable. Le gouvernement veut accélérer le processus en décidant que le débat au Parlement se tiendrait les 2 et 3 octobre au lieu des 9 et 10. L'heure est à la mobilisation :

- le 13 octobre lors de la manifestation nationale pour l'amélioration des conditions de travail, contre les franchises médicales, pour la reconnaissance de la pénibilité ;
- le 18 octobre dans chacune des branches et entreprises concernées, SNCF, RATP, IEG, avec les appels unitaires à la grève, en lien avec des initiatives professionnelles et interprofessionnelles qui se décident. A la RATP, la CGT, la CFDT, FO, les Indépendants, Sud et la CFTC ont appelé à une « grande journée d'action interprofessionnelle et de grève », le 18 octobre.

Airbus

Les syndicats s'opposent à la nouvelle organisation

La majorité des syndicats d'Airbus France a rendu, jeudi 27 septembre, un avis défavorable sur la nouvelle organisation du groupe aéronautique présentée lors d'un comité central d'entreprise extraordinaire à Toulouse. Le plan de restructuration Power 8, annoncé le 28 février par la direction d'Airbus, prévoit notamment une nouvelle organisation de ses activités en quatre pôles d'excellence au lieu de huit.



Second Life

Des centaines de manifestants virtuels contre IBM Italie

Des centaines de manifestants virtuels se sont déjà rendus dans l'univers virtuel de « Second Life » pour protester contre la politique d'austérité salariale du groupe IBM en Italie. « Dans la matinée, notre vidéo-compteur avait déjà enregistré neuf cents personnes, mais au-delà du nombre de personnes, ce qui compte c'est la publicité autour de cette première manifestation virtuelle, les négociations traditionnelles n'ayant pas abouti », a affirmé à l'AFP Christine Revkin, une responsable de la Fédération syndicale internationale des services (Uni). « IBM nous a déjà appelés,



affirmant que l'on n'avait même pas besoin d'organiser cette manifestation, les dégâts pour son image de marque ayant déjà été faits », a-t-elle ajouté. Parallèlement à la manifestation virtuelle, les employés d'IBM en Italie ont également protesté dans la réalité, devant les divers sites du groupe américain dans le pays. Les salariés de la société, environ six mille dans la Péninsule, protestent contre la décision d'IBM d'annuler leur participation aux résultats de l'entreprise en Italie, ce qui représente une perte de 1 000 euros par an par salarié.

Précarité

France 3 condamnée pour abus de CDD



Le conseil des prud'hommes de Nantes a condamné, jeudi 27 septembre, France 3 à verser près de 1 700 000 euros à une salariée qui a cumulé cinq cent huit CDD en treize ans sans jamais avoir été titularisée malgré ses demandes. La chef monteuse, soutenue par la CGT, avait commencé à travailler dans la chaîne de télévision publique en 1993, appelant chaque vendredi pour connaître son programme de la semaine suivante et cumulant ainsi 508 CDD, dont 142 contrats en une seule année en 1994. Elle avait postulé quatre fois pour obtenir un CDI mais sans succès avant que son employeur finisse par ne plus l'appeler, avait expliqué son avocat lors de l'audience qui s'était tenue le 10 mai. Le conseil des prud'hommes a demandé à France 3 « la requalification des contrats de travail en CDD en CDI à temps plein à compter du 13 décembre 1993 » et a « constaté une rupture salariale à compter du 9 septembre 2006 sans cause réelle et sérieuse ». France 3 a été condamnée à verser à la salariée 2 296 euros d'indemnité de requalification, 87 545 euros de rappel de salaires, 4 594 euros d'indemnité de préavis de licenciement, 459 euros de congés payés, 28 549 euros d'indemnité de convention de licenciement, 13 678 euros pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, 30 000 euros de dommages et intérêts liés au préjudice moral et financier et 950 euros de frais de procédure.

« Les Echos »

La justice oppose la confidentialité aux élus du personnel



Les élus du comité d'entreprise des *Echos*, qui demandaient la levée de la clause de confidentialité qu'ils avaient signée dans le cadre du projet de vente des *Echos* à LVMH, ont été déboutés, vendredi 28 septembre, par le juge des référés. Dans son ordonnance, le juge des référés a rappelé que les membres du CE étaient tenus par la loi à une « obligation de discrétion » à l'égard des informations « confidentielles » données par le chef d'entreprise et souligné que l'engagement de confidentialité avait été « accepté librement et sans

réserve par les élus ». « Nous sommes déçus, mais l'audience aura malgré tout permis de faire connaître l'existence du portage aux salariés », a réagi Katty Cohen, déléguée syndicale (SNJ-CGT). L'avocat des élus du CE avait révélé, lors de l'audience, que la clause d'exclusivité entre Pearson et LVMH stipulait que le groupe pourrait être confié en portage à une filiale du Crédit agricole en cas de rachat par LVMH. Dans un communiqué à destination des salariés des *Echos*, les élus du CE et les délégués syndicaux ont indiqué « examiner avec leurs avocats la possibilité soit de faire appel de l'ordonnance de référé, soit de saisir le tribunal sur le fond ».

Journalistes

Mobilisations pour l'indépendance éditoriale

Les syndicats SNJ-CGT, SNJ, USJ-CFDT, SJ-CFTC, SPC-CFE-CGC et SJ-FO appellent les journalistes à un rassemblement, le 4 octobre (à 18 heures, au Musée social, à Paris 7^e), pour défendre l'indépendance de la presse en France. Ils dénoncent la « mainmise » sur le secteur de « quelques grands industriels dont les liens avec le pouvoir en place ne sont plus à démontrer » et la disparition de « journaux, d'émissions, de postes de journalistes ». « Restructurations et plans sociaux se succèdent à un rythme effréné. Les pressions exercées sur les journalistes attei-



gnent des sommets dignes d'une république bananière. Les cas de censure deviennent monnaie courante. Les rédactions sont perquisitionnées au mépris même de la loi », ajoute l'intersyndicale. Par ailleurs, le SNJ-CGT appelle les rédactions et l'ensemble des organisations syndicales à participer massivement à la journée européenne de défense du journalisme lancée, pour le 5 novembre, par la Fédération européenne des journalistes et à œuvrer pour une information de qualité devant les menaces qui pèsent sur la profession.

Alcatel-Lucent

Vers un nouveau tour de vis sur l'emploi

Les *Echos* ont révélé, vendredi 28 septembre, qu'un conseil d'administration extraordinaire avait nommé le PDG d'Alcatel-Lucent, M^{me} Russo, de rédiger un « plan d'urgence » pour redresser les comptes. Parmi les mesures envisagées, M^{me} Russo a évoqué, le 13 septembre dernier, une accélération du programme de restructuration, mais aussi des réductions supplémentaires de coûts « dans les



Alcatel-Lucent

régions où cela sera nécessaire ». Elle n'a pas écarté de nouvelles réductions d'effectifs, les jugeant « possibles ». En février, quelques semaines seulement après la fusion entre Alcatel et Lucent, le groupe avait déjà annoncé 12 500 suppressions d'emplois, dont 1 468 pour la France, dans le cadre d'un plan d'économies de 1,7 milliard d'euros sur trois ans.

Fonctionnaires

Claquements de porte sur les heures sup

Les huit organisations syndicales de la fonction publique (CGT, CFDT, FSU, FO, CFTC, CFE-CGC, Unsa et Solidaires) ont quitté, jeudi 27 septembre, une réunion d'information sur les heures supplémentaires au ministère, dénonçant le manque de concertation du gouvernement. Le dispositif des heures supplémentaires défiscalisées et exonérées de cotisations, voté au mois d'août par le Parlement, entre en vigueur lundi 1^{er} octobre. Il sera appliqué à la fonction publique par un décret. Une enveloppe de 250 millions d'euros a été inscrite au projet de loi de finances 2008 dévoilé mercredi par le gouvernement pour financer cette mesure dans le secteur public. Jeudi, la Direction générale de l'administration de la fonction publique (DGAFP) avait convoqué les organisations syndicales de fonctionnaires pour leur présenter ce dispositif.



L'UGFF-CGT (Union générale des fédérations de fonctionnaires) évoque un « déni de dialogue social » : « Le gouvernement se targue de vouloir favoriser le dialogue social. En réalité, il s'organise pour passer en force. » Selon elle, « de telles méthodes augurent bien mal de ce qui peut être attendu des conférences convoquées dans la fonction publique ». Le gouvernement s'apprête à lancer, lundi 1^{er} octobre, une série de conférences sur la fonction publique, avec l'ouverture d'un débat national sur ses valeurs, missions et métiers, en présence du Premier ministre, François Fillon.

Birmanie

La CGT demande aux entreprises françaises de suspendre leurs activités

La CGT a demandé, jeudi 27 septembre, aux entreprises françaises installées en Birmanie de « suspendre leurs relations économiques et commerciales avec le pays jusqu'à ce que la démocratie soit établie ». Elle en appelle à l'arrêt immédiat de la « répression sanglante perpétrée par la junte militaire et les forces de sécurité. [...] Les activités économiques des grands groupes français comme Total et Accor, avec d'autres groupes multinationaux présents en Birmanie, alimentent financièrement la junte militaire », affirme la Confédération.



Démographie médicale

Mobilisation des jeunes praticiens



L'AGOF, Association des gynécologues obstétriciens en formation, s'oppose à la mise en place annoncée par le gouvernement de mesures coercitives à l'installation des jeunes médecins. Elle soutient l'ISNIH, l'ISNCCA et le SNJMG dans leur décision de grève illimitée des gardes, des astreintes et des continuités de service à partir du 27 septembre. En effet, pour répondre aux disparités de densité médicale, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) inclut la régulation négative par voie de déconventionnement de l'installation des médecins libéraux en cas d'installation en zone urbanisée dite « *sumédicalisée* ». Ce syndicat de jeunes médecins craint de faire les frais des arbitrages négociés entre le ministère de la Santé et les syndicats de médecins libéraux. Ces praticiens débutants ne se sentent pas responsables de la désertification des zones rurales et mettent en cause « *un déficit global en médecins créé par l'assurance maladie et les pouvoirs publics qui ont décidé la restriction du numerus clausus il y a vingt ans* ».

ANPE

+ 0,6 % d'inscrits en août

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à l'ANPE en catégorie I a augmenté de 0,6 % (+ 11 800) à 1,970 million au mois d'août. La catégorie I de l'ANPE, qui sert de baromètre depuis 1995, ne retient que les personnes cherchant un emploi à temps plein en CDI et n'ayant pas travaillé plus de soixante-dix-huit heures dans le mois écoulé. Les inscriptions consécutives à un licenciement économique ont baissé de 2,1 %, alors que celles consécutives à un licenciement pour un autre motif augmentent (+ 2,1 %), de même que celles consécutives à une fin de CDD (+ 0,4 %). Les inscriptions après une fin d'intérim ont augmenté (+ 1,8 %). Les primo-inscriptions ont diminué de 10 %. Pour la première fois, après des mois de polémique, le ministère ne publie pas d'estimation mensuelle du taux de chômage par rapport à la population active au sens du Bureau international du travail (BIT).



Familles

Un conseil d'orientation créé avant fin 2007

Xavier Bertrand, le ministre en charge de la Famille, a confirmé que le futur conseil d'orientation des politiques familiales « *devrait voir le jour avant la fin de l'année 2007* ». Il serait constitué à l'identique du COR (Conseil d'orientation des retraites) ou du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Selon le président de la Caisse nationale d'allocations familiales, ce conseil comprendra les représentants de l'Etat, de



la Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), des partenaires sociaux et des associations familiales, ainsi que des chercheurs et experts. Il remplacera les Conférences annuelles de la famille, qui réunissaient autour du Premier ministre les « partenaires sociaux » et les représentants des associations familiales. Elles donnaient l'occasion au gouvernement d'annoncer des mesures.